Nations Unies S/PV.3384/Corr.1

Conseil de sécurité

Provisoire

Quarante-neuvième année

3384e séance

Mardi 31 mai 1994, à 15 h 30
New York

Rectificatif

Page 10 **Deuxième colonne**

La première phrase du dernier paragraphe doit se lire comme suit :

En effet, durant ce compte à rebours, le Conseil espère que les questions en suspens dans les pourparlers de Lusaka, relatives à la réconciliation nationale, pourront être réglées sur la base des propositions faites par le Représentant spécial du Secrétaire général et les trois États observateurs du processus de paix.

94-85760 (F)